

Succession livret A

Par **briere**, le 18/01/2008 à 18:35

Bonsoir

Ma grand mere apres son deces a laissé des livrets A pour chacun de ses enfants ou leurs descendants; mon père étant décédé (séparé de corps de ma mère mais non dicvorcé), mon père ayant eu un autre enfant reconnu

a qui revient les livrets A?
Quelles sont les démarches à effectuer?

cordialement
fredo

Par **Morsula**, le 18/01/2008 à 18:46

Bonsoir,

Les majuscules ont une connotation agressive.

Par **Stéphanie_C**, le 18/01/2008 à 19:19

Bien répondu et entièrement d'accord. J'éдите le titre mais pas le reste (trop de flemme **troll**)

Par **Morsula**, le 18/01/2008 à 19:25

De toutes manière on le répétera jamais assez mais il y a une Charte et une certaine éthique d'utilisation du Net. Ce n'est pas une barrière à l'intégration et l'utilisation du forum, bien au contraire, mais il faut en prendre acte.

Par **jeeecy**, le 18/01/2008 à 22:00

Bonsoir

je viens de prendre le temps d'éditer le message

votre grand-mère étant décédée, un notaire doit s'occuper de la succession et devra répondre à cette question...

que dit ce notaire?

Par **Olivier**, le **19/01/2008** à **14:05**

si les livrets sont au nom des personnes concernées, qui ira prouver l'origine des deniers ? A mon sens ils se retrouvent hors succession, sauf à rapporter leur valeur en tant que dons manuels...

Par **germier**, le **08/02/2008** à **13:40**

bonjour,
mais si je ne me trompe, on ne peut avoir qu'un seul livret A : la POSTE ou la Caisse d'Épargne et comment établir que grand mère a voulu donner tel livret à l'un et tel autre à un autre

Jeecy ne manquera pas de confirmer que le recours au notaire n'est pas toujours obligatoire en matière de succession